

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 29  
Pouvoirs : 11  
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 01/07/2021

Le 8 juillet 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Emilie BERTHOLON (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Patrick CHARRONDIÈRE (Pouvoir Amina LEGHNIDER, absente), Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Patrick NABETH (Pouvoir Yves DUMOULIN), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER (Pouvoir Michèle NUGUET),

**Secrétaire de séance** : Armand CHAUMONT.

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention avec la Métropole de Lyon pour le transport et le traitement des eaux usées en provenance du hameau de Varennes – Commune de Quincieux**

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, informe le Conseil que la commune de Quincieux a décidé en 2011 d'assainir le quartier pavillonnaire de Varennes et de raccorder ce secteur, depuis un poste de refoulement, sur le système d'assainissement de la Communauté de communes Saône Vallée. Ces deux collectivités ont accepté les conditions de ce raccordement et signé une convention pour le transport et le traitement des eaux usées du hameau de Varennes en date du 18 février 2011.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) s'est substituée à la Communauté de communes Saône Vallée depuis la fusion de la Communauté de communes Saône Vallée et de la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La métropole de Lyon exerce quant à elle la compétence assainissement sur le territoire de Quincieux depuis l'intégration de cette commune en 2014.

La CCDSV a proposé à la Métropole de Lyon de réviser les modalités de la convention pour le transport et le traitement des eaux usées en provenance du hameau de Varennes – Commune de Quincieux, via le système d'assainissement de Trévoux – Bords de Saône.

Cette convention a pour objet de déterminer :

- Les modalités techniques de fonctionnement du système de collecte du hameau de Varennes sur la commune de Quincieux, appartenant à la Métropole de Lyon ;
- Les conditions d'acceptation des effluents en vue de leur transport et traitement par le système d'assainissement de Trévoux - Bords de Saône, appartenant à la CCDSV ;
- Les modalités de participation financière de la Métropole de Lyon au transport et traitement, par le système d'assainissement de la CCDSV, d'eaux usées du hameau de Varennes.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 24/06/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ACCEPTER** le transport et le traitement des eaux usées en provenance du hameau de Varennes – Commune de Quincieux, via le système d'assainissement de Trévoux – Bords de Saône ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le transport et le traitement des eaux usées en provenance du hameau de Varennes – Commune de Quincieux, via le système d'assainissement de Trévoux – Bords de Saône ;
- ✓ **DE DIRE** que les recettes seront perçues sur le budget annexe de l'assainissement collectif, section de fonctionnement.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

**09 JUIL. 2021**

A Trévoux, le 08/07/2021

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210708-2021C147-AC

Affichage le :

**09 JUIL. 2021**

Le Président,  
Marc PECHOUX

